voudra pas siéger, et le troisième n'ayant aucun parti et étant ex-commissaire, ne peut pas entendre les cas, et conséquemment les commissaires d'école ne peuvent obtenir rien autre chose que le renvoi de leurs poursuites.

Tel est, milord, l'état actuel de "*ces cours de justice*" amené par "l'indulgence" déplacée de Votre Excellence. Tel est, milord, l'état embarrassant où sont placés les commissaires d'école, et ils sont pleinement déterminés à ne pas porter de charges contre M. Papineau ; ils ne désirent plus renouveler la farce de l'enquête ; ils remplissent leurs fonctions sans rétributions, et ils n'ont aucune inclination à payer les frais d'une enquête, comme les personnes qui portaient les premières accusations étaient dûment informées *préalablement* à l'investigation, que les dépenses ne seraient pas payées par le gouvernement.

Je copie ici la lettre adressée à l'une des parties ; je laisse la considération de la justice d'une telle conduite à Votre Excellence.

Monsieur,—Au sujet de ma lettre du 2 du présent, vous transmettant la commission de faire une enquête sur certaines accusations portées par les habitants de St. Martin, contre A. B. Papineau, écr., J. P. pour le district de Montréal, j'ai reçu ordre de Son Excellence le gouverneur général, de vous transmettre pour information, que le gouvernement exécutif ne se rendra pas responsable pour les frais, ou dépenses des procédés, pour le support des plaignants, ou pour la défense.

E. PARENT.

WM. ERMATINGER, ÉCR., (*Trad.*)
etc., etc., etc.

Tels ont été les progrès, milord, des différens soulevés dans cette paroisse, mais le résultat n'en restera pas là, — les paroisses voisines, je puis dire toute la province a été contaminée par cette même cause, et l'opposition de M. Papineau, et son "*indulgence*" ont été exposés comme un exemple pour plus de résistance.

J'espère que votre Excellence ne s'imaginera pas que j'ai choisi cette méthode de m'adresser à elle à cause de quelques désappointements, ou en revanche de ce qu'elle a accepté ma résignation, vû que je suis heureux de me retirer quand je ne puis plus être utile. Mais je sais bien, par l'expérience du passé, que c'est le plus sûr moyen de faire arriver ce sujet *sous l'œil de votre Excellence* ; et je n'ai dit *rien avec malice* mais j'ai plaidé consciencieusement pour l'obéissance à ces lois que je me suis fait une très-grande gloire de protéger, et que je continuerai de protéger durant le peu d'années qui me restent à passer dans la vie.

En conclusion, milord, qu'il me soit permis de prier votre Excellence de considérer le cas de ces personnes *encore une fois* avant d'accorder "l'*indulgence*," et rendez sans crainte cette justice pour le maintien des lois qui feront la gloire de votre Excellence, et assureront la coopération de ces personnes qui agissent en obéissance à ces lois.—(*Traduction de la Minerve.*)

Comté de Champlain.—On nous écrit de ce comté, que maître Turcotte y a fait une visite dimanche dernier pour cabaler ; mais qu'il n'a aucune chance de succès. La majorité des électeurs votera pour M. Gaillet qui s'est si bien conduit.

P. S.—Au moment où nous mettons sous presse, on nous informe que des placards viennent d'être affichés en ville, annonçant que le col. Gugy et James G. M[illegible], écrs. sont les deux candidats du parti conservateur pour la représentation de Montréal.

OUVERTURE DU CONGRÈS AMÉRICAIN.

Hier s'est ouverte à Washington la session du congrès américain, et la chambre des représentans a dû procéder à son organisation. Les résultats de ces opérations préliminaires, et surtout la nomination du président, doivent être d'une importance décisive dans une assemblée où les forces des deux partis se balancent d'une manière presque complète. La faible majorité que l'ensemble des élections a laissée aux whigs se trouveraient nécessairement annulée par le choix d'un *speaker* démocrate, et rendue au contraire prépondérante par l'élection d'un whig. C'est du reste cette dernière hypothèse qui, selon toute apparence, a dû prévaloir. Les nouvelles que nous avons de Washington annoncent en effet que, en dépit des rumeurs contraires, les whigs sont parvenus à s'entendre, et ont résolu de porter, d'une commune voix, M. Wathrop du Massachussetts au fauteuil du président, et M. Campbell du Tenessee au siége de clerk ou secrétaire. Moins heureux, les démocrates n'ont pu tomber d'accord. Il est donc à présumer que les whigs, grâce à leur union, l'auront emporté dans ces préliminaires de la session.

La carrière que va avoir à parcourir le trente-neuvième congrès exigera de la part du parti qui voudra faire triompher ses doctrines, autant d'habileté que de fermeté et de persévérance. Rarement une législature s'est ouverte sous d'aussi graves auspices ; en dehors la guerre ; au dedans des embarras financiers ; une ligne politique à fixer ; un trésor à remplir, et par dessus tout cela des intérêts disparates à ménager dans le sein de l'Union, des dissidences chaque jour plus vives et plus dangereuses, dissidences qui en sont arrivés à ce point que la législature de la Caroline du Sud, ce siége constant de l'esprit de nullification, vient de déclarer, dans une série de résolutions, que, si le *proviso* de Wilmot venait à passer, elle se considérerait désormais comme libre et formerait un gouvernement à part.

On comprend que, dans cette situation, le message présidentiel soit attendu avec une impatience plus vive encore que d'ordinaire. Du reste, par une innovation dont le motif n'est pas bien connu, M. Polk a décidé que ce document au lieu d'être livré d'avance à l'impression, ne le serait qu'au moment même où l'on en commencerait la lecture au congrès. Cette disposition nouvelle retardera probablement de plusieurs heures la réception du texte à New-York.

Les deux branches du congrès se sont constituées lundi dernier. Après que l'appel eut constaté que la majorité de la chambre des représentants était présente, cette chambre a procédé à l'élection de son président. M. Winthrop du Massachussetts, appartenant au parti whig, a été élu au troisième ballottage par 110 voix sur 218 votants, c'est-à-dire à la majorité strictement nécessaire d'une voix.

Les whigs ont donc remporté les deux premiers combats de la campagne législative. Ils sont maîtres de la présidence et du secrétariat de la chambre. Ce sont deux avantages précieux, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir.

Les deux Chambres du congrès ayant informé le président qu'elles étaient constituées, ce magistrat leur envoya son message qui fut lu en entier à la chambre, mais qui ne fut lu qu'en partie au sénat, lequel dispensa assez cavalièrement son lecteur de cette formalité et ordonna l'impression de ce document à 25,000 exemplaires.

M. Polk, conséquent avec ses actes et ses paroles de l'année dernière, se borne à poser en fait que la guerre avec le Mexique a été provoquée par ce dernier en refusant de payer les indemnités que, de son propre aveu, il devait à des citoyens américains, en envahissant la frontière située entre le Rio Grande et le Nueces, qui faisait partie du Texas, et en y attaquant l'armée américaine campée là sur son propre sol. Le président rappelle que, le 13 mai 1846, le congrès vota à l'unanimité, moins deux voix dans le sénat, et moins 14 dans la chambre, un acte déclarant "qu'un état de guerre existait par le fait du Mexique entre ce pays et les Etats-Unis" et que cette guerre, existante par le fait du Mexique, devait être menée à une fin prompte et heureuse. Après avoir ainsi établi, sans en avoir l'air, la complicité légale du congrès dans la guerre et lui avoir rappelé sa part de responsabilité, M. Polk retrace avec un laconisme, qui a semblé un peu froid à de plus chauds patriotes, la série de victoires dont a été marquée cette brillante campagne et l'insuccès des négociations ouvertes par M. Trist après les batailles de Contreras et de Churubusco. Le message entreprend alors de prouver que les termes du traité proposé ne pourraient être autres que ceux formulés par M. Trist, que le Mexique étant sans ressources pécuniaires et n'ayant pu payer ses dettes antérieures, il n'y a d'autre indemnité possible avec lui qu'une indemnité territoriale, et que renoncer à toute augmentation de territoire, comme le voudraient certains partis, c'est en d'autres termes renoncer à toute indemnité, et sacrifier les intérêts des nationaux à ceux de l'étranger. Toutes les difficultés existant entre les deux pays doivent aussi être réglées du même coup, autrement ce serait éteindre le feu d'un côté pour le laisser reparaître de l'autre. Tout cela est d'une logique simple et serrée ; c'est du bon sens élevé à la hauteur de la politique. D'ailleurs, si les Etats-Unis renonçaient à la Californie, ils s'exposeraient à voir passer sous une domination étrangère ce territoire, depuis si longtemps convoité par certaine puissance, et une guerre plus dangereuse que celle d'aujourd'hui deviendrait alors nécessaire pour maintenir le principe posé en 1824 par le président Monroe, et renouvelé par M. Polk, qu'aucune nouvelle colonie européenne ne doit être tolérée sur aucune partie de l'Amérique du Nord.

M. Polk annonce qu'il a rappelé M. Trist, et qu'il est décidé à ne plus faire d'ouvertures au Mexique, et à ne sanctionner aucun traité qui n'assurerait pas aux Etats-Unis une ample et suffisante indemnité. Il aborde ensuite la question de savoir quelle doit être la meilleure politique à suivre pour l'avenir. Après avoir démontré le danger, l'insuffisance, et le ridicule d'une retraite et de l'occupation d'une simple ligne défensive, il propose de persister dans l'occupation des villes et ports principaux du Mexique, jusqu'à ce qu'il plaise à celui-ci d'entendre raison. Il demande à cet effet, l'autorisation de lever de nouvelles troupes régulières et volontaires, et celle de faire vivre l'armée d'occupation à l'aide des contributions levées sur le Mexique,

Des instructions, à cet effet avaient été envoyées aux généraux Taylor et Scott, en septembre 1846 et avril 1847, et tous deux à ces époques avaient déclaré la mesure impraticable impossible ; mais ces impossibilités ont dû disparaître, depuis que l'armée est parvenue au cœur du pays, et les généraux ont reçu de nouveau l'ordre de recourir à ces contributions, qui doivent hâter le moment de la paix en fesant peser sur l'ennemi le fardeau de la guerre. Quant à la Californie et au Nouveau Mexique, M. Polk regarde ces conquêtes comme tellement acquises et indispensables à l'Union qu'il propose d'y organiser immédiatement des gouvernements territoriaux sous l'autorité des Etats-Unis attendu qu'aucun traité de paix ne saurait désormais les rendre au Mexique. "Après avoir épuisé tous les moyens honorables de conciliation, ajoute-t-il, nous devons continuer à occuper le pays ennemi, en prenant de nos propres mains la mesure complète de nos indemnités, et nous devons exiger tout ce que demandera notre honneur." Ceci veut dire à peu près : nous garderons tout, s'il le faut. Cependant M. Polk déclare qu'il n'a jamais songé à conquérir et à absorber le Mexique tout entier ; son vœu le plus cher est, au contraire, de le protéger contre l'anarchie et les complots de l'étranger. Tout ce qu'il lui prendra ne sera donc pris par lui qu'à contre-cœur et parcequ'il sera contraint.

Le gouvernement des Etats-Unis est, du reste, en parfaites relations avec toutes les autres parties du monde. Ses difficultés avec le Brésil sont en voie d'accommodement.

Il se propose d'ouvrir des relations diplomatiques avec le gouvernement Papal. Les événemens politiques dont l'Italie est le théâtre, et les intérêts commerciaux de l'Union sont la justification de cette mesure pour laquelle une allocation sera demandée. Cette fois, comme l'année dernière, le nom de la France ne brille dans le message que par son absence. C'est, du reste, le silence de bonnes relations cheminant en paix, sans éclat, mais sans chocs.

—(*Courrier des Etats-Unis.*)

NOUVELLES D'EUROPE.

Des journaux apportés par le *Britannia* sont arrivés en ville hier matin par les Etats-Unis. Nous donnons pour aujourd'hui les quelques extraits suivants :

Au départ du *Britannia* de Liverpool, c'est-à-dire le 19 novembre, une tendance plus favorable se manifestait en Angleterre, bien que la situation n'eût encore subi aucun changement décisif. Les fonds étaient plus fermes qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps, circonstance due principalement à l'arrivée d'un million et demi sterling en or. La banque tenait encore ses escomptes au taux de 8 p. 0/0, mais quelques banques de province prenaient les bonnes signatures à 7 et même à 6 1-2 p. 0/0. Profitant de ce rayon de confiance qui commençait à luire, le commerce faisait de prodigieux efforts pour reprendre de l'animation et de l'élan. Toutefois, on signale encore quelques faillites, dont la plus considérable est celle de MM. Freeman et Cook, de Londres, qui laissent un passif de £350 000. En un mot, on entrevoit l'aurore de jours meilleurs, mais l'horizon est loin encore d'être complètement éclairci.

Les marchés ont repris de l'activité. Une hausse s'est manifestée dans les grains. Quant aux cotons, après d'assez fortes fluctuations qui leur avaient fait gagner de 1/8 à 1/4 de penny sur les derniers cours, ils ont reperdu cette légère avance.

Le parlement anglais s'est réuni le 18 novembre, mais rien n'a été fait dans cette première séance.

L'Irlande est dans un état de, localité ; des symptômes de soulèvement s'y manifestent de tous côtés : et chaque jour quelque propriétaire tombe victime de la vengeance et de l'exaspération populaire.

L'emprunt français de 250 millions de francs (3 0/0) a été adjugé à M. de Rothschild à 75 1/4, minimum fixé par le ministère.

Le bruit s'était répandu à Londres qu'une vaste conspiration venait d'être découverte à Paris, et cette nouvelle avait amené une dépression subite sur le marché. Le comité de la bourse essaya de remonter jusqu'à la source de cette alarmante rumeur ; mais on n'a pu savoir autre chose sinon qu'elle était arrivée à Folkstone par le télégraphe électrique. Il est probable que c'était l'œuvre de quelque spéculateur.

Les hostilités ont éclaté en Suisse, mais la version du télégraphe n'est rien moins qu'explicite et tout ce qu'elle nous apprend c'est que les troupes du Sonderbund ont eu le dessous dans quelques escarmouches. Les armées paraissent être en présence dans les environs de la ville de Trub try. (?)

En Italie, on annonce que le Pape, le grand duc de Toscane et de Lucques et le roi de Sardaigne ont signé une convention pour former une ligue analogue au Z[illegible]verein allemand. Cette nouvelle a été accueillie avec une vive satisfaction dans toute l'Europe.

On annonce que le comte Bresson, ambassadeur de France près la cour des Deux Siciles s'est suicidé le 2 novembre. Nous espérons que cette nouvelle sera démentie. On ajoute que M. Mercier, aussi ambassadeur de France à Turin, a voulu tuer ses deux enfants et se donner ensuite la mort dans un accès de folie.

M. Félix Mendelsohn Bartholdy, le célèbre compositeur, est mort subitement à Leipsick, le 4 novembre, dans sa trente-neuvième année.

Le *Britannia* nous apprend que le steamer français l'*Union* n'a dû quitter le Havre que le 24 novembre, par suite des réparations qu'il a eu à subir.

Le service des steamers anglais continuera à avoir lieu tous les quinze jours durant l'hiver, en alternant entre Boston et New-York comme port d'arrivée. Le *Cambria* inaugurera cette nouvelle disposition en partant le 1er janvier de Liverpool pour New-York. Le service hebdomadaire ne sera organisé qu'au commencement du printemps.

Naissances.

A Machiche, le 30 nov. la Dame de M. Joseph Lajoie, a mis au monde un fils.

Mariages.

A Kingston, le 23, Geo. Ruthven, écr., de la Commercial Bank de Cobourg, à Ann Barclay, 3e fille de Samuel Shaw, écr.

A Guernsey, John M. Napier, fils du général Napier, lieut.-gouverneur de Guernsey, à la fille unique du major Alexander, des Ingénieurs Royaux.

Décès.

En cette ville, le 7 du courant, très regrettée d'un grand cercle de parens et d'amis, Dame Marguerite Rousseau, veuve de feu Jean Baptiste Chevalier De-Lorimier, écr., agée d'environ 62 ans. Ses restes ont été inhumés dans les voûtes de l'église paroissiale, jeudi, en présence d'un concours nombreux. Elle fut toujours un modèle de vertu, et ce fut surtout après son décès qu'on put juger de son esprit de charité ainsi que de celle de feu son époux, puisque leurs dernières volontés furent que la somme de £1600 serait distribuée, après leurs morts, aux diverses institutions charitables de cette ville. De pareils traits de bienfaisance ne doivent pas rester dans l'oubli, des monuments devraient en perpétuer la mémoire.

Subitement, dans l'église de St. Henri de Lauzon, quelques instants après être descendu de la chaire, mercredi dernier, fête de la Conception, Messire Lacasse, curé de cette paroisse, âgé de 62 ans.

Aux Trois-Rivières, vendredi, le 10 du courant, Dame Marie Josephte Talusier dite Lassalle, veuve de feu M. Joseph Boulanget, et mère de Joseph Boulanget, écr., de cette ville. Cette estimable et vertueuse Dame a succombé à une longue maladie, à l'âge avancé de 82 ans.

AVIS PUBLIC.

LE Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feue Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, écr., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

P. Jos. LACROIX.

Montréal, 14 déc. 1847.

LE Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLUSE (*Dam*) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (*Slile*) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 30 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, jnr.

Chambly, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTÉ DE BEAUHARNAIS.

MESSIEURS,

AYANT été invité par un grand nombre des Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial ; Je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs ; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus empressé d'adopter un système d'Emigration, qui assurera l'arrivée des Emigrants dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et préviendra par là même l'introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnent.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Bien respectueusement,
Votre très humble, et
Obéissant serviteur,
JACOB DEWITT.

Montréal, 14 dec. 1847.

AUX OFFICIERS RAPPORTEURS.

ON peut se procurer au Bureau de la Gazette du Canada, Rue Ste. Thérèse, les Livres de Poll, Serments, Notices, etc., en anglais et en français.

Montréal, 14 déc. 1847.

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour en obtenir le privilége de construire un PONT DE PÉAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux ; et n'aura pas de pont-levis. Le privilége qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont ; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Gaulbeuil" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

LES PEAGES QUI SERONT DEMANDES SONT :

1o.— Pour chaque Carosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.
2o.— Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.
3o.— Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.
4o.— Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.
5o.— Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi.
6o.— Pour chaque personne à pied, un denier.
7o.— Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme ; taureau, bœuf, vache ou autre bête à corne de quelqu'espèce qu'elle soit, un denier et demi.
8o.— Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc., un demi denier.

11 nov. 1847.

DOMESTIQUES DEMANDES.

ON DEMANDE une BONNE ou domestique pour avoir soin des enfants et un petit GARCON pour servir la table et faire les commissions. S'adresser à MADAME VEUVE BARRON, No. 18, Rue ST. ANTOINE.

Montréal, 14 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ELECTEURS DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

MESSIEURS,

L'HONNEUR que vous m'avez déjà fait, en me choisissant quatre fois pour représenter le Comté de Montréal, me porte à croire que ma conduite politique et mes faibles efforts, à supporter vos intérêts, ont rencontré votre approbation : la confiance que vous m'avez par là témoignée m'engage aujourd'hui à solliciter de nouveau vos suffrages ; et si j'ai l'honneur de les obtenir, ma conduite sera toujours la même et je m'efforcerai de ma part pour obtenir justice égale pour tous ; et tout en prenant les intérêts généraux de la Province, je ferai en sorte de ne point négliger ceux d'un Comté aussi populeux et aussi important que celui de Montréal.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble et
Obéissant Serviteur,
A. JOBIN,

9 déc.

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE VERCHERES.

MESSIEURS,

LE Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez encore devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre ci-devant Représentant. Si cette conduite a été telle qu'elle rencontra votre approbation, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le nouveau Parlement, si non je n'ai aucun doute que vous élirez quelqu'un plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
J. LESLIE.

Cottage Ste. Marie, Montreal, 9 déc. 1847.

NOUVEAUX LIVRES FRANCAIS.

LE soussigné vient de recevoir quelques Exemplaires des nouveaux ouvrages suivants, qu'il offre en vente.

Les Aventures de Saturnin Fichet ou la Conspiration de la Rouarie, et les Plaisirs du Roi, 1 volume, Les Trois Mousquetaires par A. Dumas, Le Mendiant noir, Les Péchés mignons et L'Annonciade en 1 volume.

JOHN McCOY.

Montréal, 13 nov. 1847.

INSTITUT CANADIEN.

L'HONORABLE C. MONDELET donnera une Lecture Publique, dans la Salle de l'INSTITUT CANADIEN, VENDREDI, le 17 Décembre, à HUIT heures, P. M. Le sujet sera : "*Sur la position de la femme en Canada, l'influence qu'elle doit exercer sur la famille, dans la société et à l'étranger, au dehors et dans le pays. Moyens de rendre les femmes ce qu'il importe qu'elles soient.*" Ce jour étant l'anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien, le Rapport Annuel de cette Société sera lu immédiatement après la Lecture.

Par ordre
V. P. W. DORION,
Secrétaire Archiviste, I. C.

VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS EN BOUTEILLES, &c.

MERCREDI prochain le 15 du courant, aux Magasins de Mr. J. D. BERNARD, No. 168, Rue St. Paul, sera offert par encan, le restant des Vins en bouteilles appartenant à la Faillite de M. Louis DE LAGRAVE et de M. F. DE MONTRAVEL formant une grande variété de Vins Français, Madaire, Sherry, Teneriffe, et d'Oporto, Cognac pâle et foncé "Martell" Hollands de Kuyper, vieille Jamaique, Whisky Ecossais, Kirsch, et Absinthe suisse, Liqueurs assorties, etc.

—AUSSI—

3 barriques Vieux Cognac
15 poches et 10 caisses Bouchons à vin
4 Jarres Gaz portatif
16 grosse Capsules argentées
25 douz. de Bouteilles Poivre de Cayenne
200 lbs Farine de légumes assortie en paquets de 1 lb. et 1-2 lb.
1 machine à patente pour boucher les bouteilles qui a coutée 20 francs.
2 splendides Bannières de St. Jean-Baptiste importées de Lyon
1 petit lot d'étoffe de soie pour ornements d'église,

—DE PLUS—

20 quarts Huitres fraiches de Caraquet
15 tinettes Homards

Le tout sera vendu sans réserve afin de clore les comptes des deux faillites ci-dessus.

Les particularités des vins seront données dans les circulaires le jour de la vente.

EXTRÊME CRÉDIT TROIS MOIS.

Vente à DEUX heures précises.

J. B. MACON,
Encanteur.

Montréal, 10 déc. 1847.

BAZAR

AU SECOURS DES PAUVRES DE CETTE VILLE.

CE BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salle de l'Hôtel Daley, que le propriétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion.

Des mesures ont été prises pour rendre ce Bazar aussi attrayant que possible par la quantité et la qualité des effets qui seront exposés en vente.

On invite les personnes qui auraient à faire des présents du Noël ou du premier jour de l'an de venir visiter le bazar où elles trouveront un choix d'objets convenables et à des prix modérés.

Une Bande musicale assistera à l'exposition.

La salle sera ouverte chaque jour à 10 heures A. M.

Une table de rafraichissements sera ab[illegible] et on y donnera le *lunch* et la soupe aux personnes qui le désireront.

Les ouvrages et objets destinés pour le Bazar doivent être envoyés à l'adresse de Madame J. U. BEAUDRY, Rue St. [illegible] ou à Dlle. JOSEPHINE DUVERNAY, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc. 1847.

PAYNE
IMPORTATEUR DE VINS ET DE LIQUEURS.

OFFRE EN VENTE
EN BOIS ET EN BOUTEILLES.

SHERRY des qualités suivantes :
Dry well flav'd P., G., or Bro'
High flav'd full-bodied P., G., or Bro'
Very S[illegible] nutty flavoured Gold
Very Sup'r Old Bro', rich and full bodied
Old Sherry, very dry and high flav'd Pale
Very Old Sup'r rich Bro' Sherry
Amontillado Pasado
Manzanilla

PORTS, Fine Old—Very Sup'r do—Rich and full-flav'd do—and low do

VINS DE BORDEAUX—Château Lafitte—Margaux—[illegible]—St. Julien—[illegible]—Haut Sauterne—Haut Barsac—

CHAMPAGNE Vinsaey—Sillery—M[illegible]—Sillery—M[illegible] Sparkling—

BURGUNDY—[illegible]—[illegible]—Chablis—Beaune—Montrachet—

BOURGOGNE—[illegible]—St. Peray Mousseux.—

VINS D'ALLEMAGNE—[illegible]—Hock[illegible] Marcobrunner—Steinstein—Sparkling Hock et Moselle—

MADERE—[illegible]—[illegible]—Malmsey—Bucellas—Dry and Sweet Lisbon—Teneriffe—Old Marsala—

Muscat de Frontignan, very superior

LIQUEURS—Curaçao, white and brown—Maraschino—

HEERING'S CHERRY BRANDY—Crême de Noyau, red and white, (Grand[illegible])—Cherry Brandy—[illegible]—Crême de Thé, &c.

—AUSSI—

Old brown and Pale Brandy
Scotch and Irish Whiskey, etc.

On peut s'en procurer à la bouteille comme échantillon [illegible] les familles, les vins par gallon, [illegible], No. 131, rue Notre-Dame.

3 déc.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, [illegible] (ou lors de la session suivante) pour demander le rappel de [illegible] [illegible] et [illegible], etc., etc., et la substitution d'[illegible], [illegible] l'établissement d'un [illegible] d'examinateurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS,
W. D'ESCHAMBAULT,
P. E. PICAULT,
C. A. REGNAULT,
T. E. D'ODET D'ORSENNENS,
E. TRUDEL,
HECTOR PELTIER,
[illegible]BOY[illegible],
L. LEPROHON,
J. EMERY CODERRE,
P. WILBRENNER,
C. SABOURIN,
J. WILSCAM

Montréal, 7 déc. 1847.